



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de juin à dix heures, les membres du Conseil Municipal d'Uza, après convocation légale en date du cinq juin 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEBLOND.

Etaient présents : Catherine CASTAING, Christian DELEST, Francine GILBERT, Jean-Jacques LEBLOND, Marie-Noëlle PARCOLLET, Bernard POMMIER, Christine SAINT-AMANS LESTEL

Absents excusés : Jean-Paul BASTIEN, Claude GRANVILLE, Bernard LAPORTE, Léa TAUZIA

Absents :

Membres en exercice : 11 - Présents : 7 - Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Adoption des précédents procès-verbaux des séances des 04/04/2023 et 11/04/2023
- 3 – Election des délégués sénatoriaux et leurs suppléants
- 4 – Questions diverses

1 – Désignation d'un secrétaire de séance – délibération 2023012

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Jean-Jacques LEBLOND, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, par 7 voix pour,
de nommer M. Christian DELEST.

2 - Adoption des précédents procès-verbaux – délibération 2023013

La communication a été faite des précédents procès-verbaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal approuve, par 7 voix pour,
les procès-verbaux des séances du 4 avril 2023 et 11 avril 2023 qui ont été communiqués à l'ensemble des membres de l'assemblée.

ELECTIONS

3 – Elections des délégués et suppléant en vue des élections sénatoriales – délibération 2023014

Le décret 2023-257, et circulaire du 30 mars 2023 a fixé le vendredi 9 juin 2023 l'élection des délégués et de leurs suppléants au sein des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

En application des articles L. 280 à L. 293, LO 438-1 et suivants, LO 555 et L.556, R.130-1 à R.148, R.271, R.271-1, R.274 à R.276, R.333, R.344 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune.

Mise en place du bureau électoral

M. LEBLOND Jean-Jacques, maire (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

M. Christian DELEST a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré six conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. LEBLOND Jean- Jacques- Mme CASTAING Catherine- M. POMMIER Bernard – Mme PARCOLLET Marie-Noelle

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 7
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 7
- e. Majorité absolue ¹ 7

Proclamation de l'élection du délégué

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
LEBLOND Jean-Jacques	7	sept

M. LEBLOND Jean-Jacques né le 15/12/1947 à ARRAS
 Adresse : 1660 route de Castets 40170 UZA
 a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 7
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 7
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
CASTAING Catherine	7	sept
SAINT-AMANS LESTEL Christine	7	sept
PARCOLLET Marie-Noëlle	7	sept

Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu ².

Mme CASTAING Catherine née le 15/04/1955 à PAU
Adresse : 112 rue du Château d'Eau 40170 UZA
a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme SAINT-AMANS LESTEL Christine née le 15/10/1955 à TOULOUSE
Adresse : 290 chemin de Vignolles 40170 UZA
a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme PARCOLLET Marie-Noëlle née le 28/12/1964 à DAX
Adresse : 136 rue du Bourg 40170 UZA
a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

QUESTIONS DIVERSES :

- Des nids-de-poule ont été constatés à l'intersection rue de Cherte/rue de Lit-et-Mixe. Le maire demandera à l'intercommunalité de les reboucher dans le cadre de l'intervention déjà prévue pour reboucher ceux constatés rue du Bourg.
- Signalement d'eau potable couleur marron rue du château d'eau : malgré les différentes purges du Sydec, l'eau redevient marron au bout de quelques jours. Il est rappelé de systématiquement prévenir le SYDEC pour tous problèmes liés à l'eau potable (possibilité de dégrèvement de votre facture) mais également que des travaux de réhabilitation de la bache d'eau potable sont prévus avant la fin de l'année. Vérifier après travaux que le problème est bien réglé.
- Il est discuté de l'éventualité de passer le poste de secrétaire de mairie à un temps complet. En effet, les divers travaux de restauration de l'église, mais également de réhabilitation du logement rue des caserne (élaboration de marchés publics, demandes de subventions....) pourrait justifier un temps plein à l'avenir.
- Retour de Bernard POMMIER sur l'AG de la DFCI du 07/06/2023 :
 - La DFCI va procéder au contrôle de l'ensemble de ces chemins dans les prochains mois.
 - Dans le cadre de la surveillance des feux de forêt, la DFCI souhaiterait que la commune investisse prochainement dans une citerne.
 - Déplacement de 2 chemins DFCI existants (Rue de St-Julien en Born et impasse du Nic) en accord avec les propriétaires des parcelles concernées + ajout d'un chemin rue de Mézos.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h05

Le secrétaire de séance
Christian DELEST



Le Maire
Jean-Jacques LEBLOND

